

MEDIAS

# Proximus étend la diffusion des TV locales

**Dès le 4 mai, les clients Proximus auront accès à toutes les chaînes régionales, quel que soit l'endroit où ils habitent. La raison de ce changement ? Un accord sectoriel.**

• Céline DEMELENNE

**R**egarder Matélé alors que vous habitez la région de Charleroi ? Ce sera bientôt possible si vous êtes client chez Proximus.

Dès le 4 mai, toutes les télévisions régionales de Bruxelles et de Wallonie, à l'exception de RTC Liège (lire encadré), seront en effet disponibles en dehors de leur zone géographique.

« En tant qu'opérateur, on est évidemment très content de pouvoir offrir ce service à nos clients », souligne Haroun Fenaux, porte-parole de Proximus.

Car à l'heure où de nombreuses chaînes internationales sont disponibles en Belgique, ne pas pouvoir profiter de la chaîne régionale de la province voisine semble anachronique, souligne l'opérateur.

## Pas d'uniformisation

Tous les câblodistributeurs n'ont cependant pas fait ce choix. Chez VOO, il n'y a, a priori, pas de gros changements en vue concernant la diffusion des chaînes locales.

« Diffuser les chaînes locales n'est cependant pas une nouveauté initiée par Proximus, affirme Marie-Pierre Dinsart, responsable communication chez VOO. Car toutes les chaînes locales étaient déjà disponibles sur le réseau VOO, via VOO motion, depuis 2016. »

Outre cette application, l'offre télévisée classique de VOO restera inchangée, principalement pour des raisons techniques.

« Nous proposons un large panel de chaînes, environ 100, et c'est ce qui fait notre force, poursuit Marie-Pierre Dinsart. Nous avons beaucoup de programmes étrangers qui répondent à un réel besoin des clients. »

En clair, faire le choix des télévisions locales impliquerait de sacrifier d'autres chaînes.

Suite à un accord sectoriel

(lire par ailleurs), VOO va néanmoins légèrement modifier son offre, d'ici peu : « Nous allons en effet, non pas proposer l'ensemble des chaînes régionales à nos clients, mais une ou deux chaînes locales limitrophes supplémentaires. »

Mais pour l'heure, aucun délai n'est fixé.

## Un décret dépourssiéré

La possibilité de visionner le programme de la région d'à côté constitue, indéniablement, une avancée. Mais pourquoi avoir attendu aussi longtemps pour passer le cap ?

« Au départ, le décret services de médias audiovisuels (SMA) interdit qu'une chaîne locale aille sur les plates-bandes d'une autre. Le décret délimite donc des zones géographiques », explique Fabien Bourgies, directeur général de la Fédération des télévisions locales.

Une exception à la règle : la mise en place d'un accord sectoriel entre chaînes locales. Celui-ci est intervenu en septembre 2015. « Et dès janvier 2016, on en a averti les câblodistributeurs », qui pouvaient donc commencer à diffuser ces programmes.

« Un certain laps de temps s'est écoulé depuis lors. Pour des questions de contraintes techniques, mais aussi de décisions stratégiques. » ■

## RTC disponible... en 2019

L'offre Proximus en matière de télévisions locales est donc exhaustive... à une exception près, puisque RTC Liège ne fait pas partie de la liste Revendication principale ? Non, simple pragmatisme.

« Il faut savoir que les câblodistributeurs paient une redevance aux télévisions locales pour pouvoir les diffuser », précise Philippe Miest, directeur général de RTC Liège. Chaque chaîne régionale est donc liée aux opérateurs par voie contractuelle. « Or, le contrat qui nous lie actuellement à Proximus est plus intéressant que celui proposé pour l'extension de la zone de diffusion. » RTC avait donc un choix à faire : être diffusée partout en Fédération Wallonie-Bruxelles en même temps que les autres chaînes, ou garder le contrat actuel, plus intéressant financièrement. La télé liégeoise a finalement privilégié la seconde option. « Et lorsque ce contrat arrivera à échéance, nous passerons au nouveau... » Proximus prévoit de diffuser RTC partout en Wallonie et à Bruxelles en 2019. **C.D.**